

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 05 Mars 2025

Date de la convocation du Bureau Syndical : 27 février 2025
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à quatorze heures, les membres du bureau syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" de Sud Retz Atlantique Communauté à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Jean Bernard FERRER, Françoise RELANDEAU **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Dorothée PACAUD, Mme Marieline BOUSSEAU, **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Laurent ROBIN pour la **Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, M Johann BOBLIN, Yannick FETIVEAU pour **Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

OBJET : AVIS SUR LE PLU ARRETE DE PONT-SAINT-MARTIN

Madame la Présidente informe le Bureau de la notification au syndicat mixte du PETR du Pays de Retz du PLU arrêté par la commune de Pont Saint Martin le 6 février 2025, conformément à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme. Le dossier a été reçu le 13 février 2025.

Il est rappelé que le PETR dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les PLU arrêtés sur son territoire, à défaut son avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Sur proposition de la commission Urbanisme et Habitat,

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, avec 7 voix « pour », M. FETIVEAU ne prenant pas part au vote.

- **DONNE un avis favorable** au plan local d'urbanisme arrêté le 6 février 2025 par le conseil municipal de Pont-Saint-Martin,
- **AUTORISE Madame la Présidente** à signer toute pièce relative à ce dossier,

**La Présidente du PETR
Pascale BRIAND**

